

Les contributions sociales des employeurs européens

Volume 13, numéro 1, janvier 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022477ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022477ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1958). Les contributions sociales des employeurs européens. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 13(1), 106–108.

<https://doi.org/10.7202/1022477ar>

LES CONTRIBUTIONS SOCIALES DES EMPLOYEURS S'ÉLEVENT JUSQU'À UN TIERS DU CÔTÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS L'INDUSTRIE EUROPÉENNE

GENÈVE, octobre 1957 (Nouvelles du B.I.T.) — Le coût des congés payés, des contributions des employeurs aux régimes d'allocations familiales et de sécurité sociale, des indemnités de logement et d'autres éléments connexes du coût de la main-d'œuvre accroissent généralement de 50 pour cent ou plus le salaire payé pour les heures de travail effectif dans l'industrie européenne et représentent d'un quart à un tiers du coût total de la main-d'œuvre. Telle est la constatation que fait M. David A. Morse, directeur général du Bureau international du Travail dans un rapport publié récemment. En 1955, les suppléments aux salaires (autres que les primes pour les heures supplémentaires, etc.) dans un certain nombre d'industries de transformation se sont échelonnés entre 11 pour cent du coût de la main-d'œuvre, en Grande-Bretagne, à 46 pour cent, en Yougoslavie. Les données comparables pour d'autres pays étaient: 22 pour cent en Belgique, 26 pour cent dans la République fédérale d'Allemagne, 29 pour cent en Turquie, 29 pour cent en France, 30 pour cent en Grèce, 31 pour cent en Autriche et 42 pour cent en Italie.

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Ces chiffres représentent les résultats préliminaires d'une enquête sur les salaires et les éléments connexes des coûts de main-d'œuvre en 1955, qui a été effectuée par le Bureau international du Travail, en collaboration avec neuf pays participants. Un rapport ultérieur contiendra également des données comparables pour un dixième pays, le Danemark. L'enquête est fondée sur des relevés provenant de 8,000 employeurs environ appartenant à huit branches industrielles. Les données se réfèrent exclusivement aux coûts horaires et n'indiquent pas les disparités qu'accuse d'un pays à l'autre le coût d'une unité de production.

En publiant les résultats de cette enquête, le B.I.T. attire également l'attention sur le rapport d'un Comité d'experts économistes qui avait été chargé précédemment par le Conseil d'administration du B.I.T. d'étudier la question des différences internationales dans le niveau général des salaires et des charges sociales en relation avec la collaboration économique internationale. Ce Comité d'économistes était arrivé à la conclusion que « ces disparités, même quand elles sont beaucoup plus importantes que celles qui existent en Europe, ne sauraient guère susciter de difficultés durables aux pays à salaires élevés, si l'on considère leur économie dans son ensemble ».

GRANDES DIFFÉRENCES ENTRE LES DIVERSES INDUSTRIES

Dans les diverses industries, la structure des suppléments au salaire payés par les employeurs accusait des différences considérables d'un pays à l'autre. Cependant, d'une manière générale, les suppléments les plus élevés ont été enregistrés dans les entreprises nationales de chemins de fer et, en second lieu, dans les mines de charbon. Dans chaque pays, on a constaté une certaine tendance à l'uniformité entre les six industries de transformation sur lesquelles a porté l'enquête, mais les « charges sociales » étaient généralement un peu plus élevées dans la construction navale et l'industrie radio-électronique, tandis qu'elles étaient les plus faibles dans l'industrie cotonnière et la fabrication de chaussures. Les machines-outil et la sidérurgie, les autres industries de transformation qui ont fait l'objet de l'enquête, occupaient une position médiane.

Les contributions obligatoires à la sécurité sociale ont constitué, dans l'ensemble, le principal des éléments autres que le salaire entrant dans le coût de la main-d'œuvre. Cet élément atteint fréquemment à lui seul un septième ou plus du coût de la main-d'œuvre. Les contributions facultatives n'ont revêtu une cer-

taine importance que dans la République fédérale d'Allemagne. Les heures rémunérées non effectuées (vacances, jours fériés, etc.) ont occupé le second rang par ordre d'importance générale et ont communément représenté de 6 à 8 pour cent du coût total de la main-d'oeuvre. On a noté une moins grande homogénéité dans la structure des autres éléments du coût de la main-d'oeuvre. Des paiements en nature importants ne sont généralisés que dans les mines de charbon, bien que les employeurs turcs aient effectué des versements en nature de valeur appréciable dans toutes les industries considérées.

COMPARAISON EN VALEUR MONÉTAIRE

En vue de permettre une comparaison plus directe des salaires et des charges sociales de pays à pays, les éléments du coût de la main-d'oeuvre pour chaque pays ont été convertis en francs suisses, selon les taux de change fixés par voie de clearing ou d'accords de paiement. Des comparaisons des coûts sont fréquemment faites, en l'absence d'une meilleure méthode, par conversion en une monnaie commune, mais on reconnaît que ce système ne conduit qu'à une comparabilité approximative. Cette comparaison fait apparaître que les « charges sociales » tendent, dans de nombreux cas, à prendre la place la plus grande dans les pays qui connaissent les salaires les plus bas. Les disparités relevées d'un pays à l'autre pour le total combiné des salaires et des autres coûts de main-d'oeuvre sont donc généralement inférieures aux disparités des seuls salaires. Toutefois, la situation varie quelque peu d'une industrie à l'autre. Si l'on en juge d'après les données concernant les industries de transformation, il apparaît que les coûts de main-d'oeuvre étaient en 1955, les plus élevés en France, pays qui était suivi immédiatement par la Belgique et la Grande-Bretagne. Les données comparables pour quatre des huit industries considérées s'établissent comme suit :

Coût de la main-d'oeuvre¹ par heure en francs suisses, 1955

Pays	Industrie cotonnière	Machines- outils	Construction navale	Mines de charbon
France	2.51	3.62	3.17	4.61
Belgique	2.20	3.07	3.47	3.76
Grande-Bretagne	2.27	3.08	3.27	4.26
Allemagne (Rep. Féd.)	1.86	2.43	2.49	3.82
Italie	1.83	2.31	2.50	2.61
Turquie	1.79	2.18	2.67	2.31
Autriche	1.50	2.12	1.99	2.32
Yougoslavie	1.23	1.57	1.64	1.63
Grèce	1.09	1.15	(2)	1.30

- (1) Non compris des éléments peu importants du coût non notés sur une base comparable de pays à pays.
 (2) Non disponible.

Le B.I.T. relève que les taux de change utilisés pour cette comparaison étaient ceux qui étaient en vigueur en 1955, année sur laquelle portait l'enquête. Le récent ajustement du taux du franc français a eu tendance à abaisser le coût de la main-d'oeuvre en France lorsque ce coût est exprimé en d'autres devises. Dans le commentaire qu'il fait de cette comparaison directe entre les divers pays, le B.I.T. souligne que les données recueillies ne représentent pas les différences qu'accusent les revenus des travailleurs. Tout d'abord, dans certains pays, d'importantes prestations sociales sont financées en grande partie par l'Etat et n'apparaissent pas comme étant des éléments directs du coût de la main-d'oeuvre à la charge des employeurs. En outre, l'utilisation de taux de change pour convertir les salaires nationaux en une monnaie commune ne peut pas se justifier pour des comparaisons de revenus.

COMPTABILITÉS NATIONALES

En plus des rapports soumis par les employeurs de certaines branches industrielles, les pays qui ont participé à l'enquête ont également fourni des renseignements tirés des comptabilités nationales et des rapports d'exploitation des institutions sociales. Ces informations montrent que le coût des principaux programmes de sécurité sociale représente généralement de 6 à 12 pour cent du produit national brut. Dans huit des pays couverts par l'enquête, les données pour 1955 s'établissent comme suit: France, 12,7 pour cent (chiffre de 1954); République fédérale d'Allemagne, 11,4 pour cent; Belgique, 11,1 pour cent; Autriche, 10,6 pour cent; Grande-Bretagne, 8,4 pour cent; Italie, 7,6 pour cent; Danemark, 6,0 pour cent (données de 1954-55); Turquie, 2,4 pour cent. L'ampleur des principaux programmes accuse naturellement certaines différences de pays à pays. Cependant, ces chiffres montrent que des programmes de sécurité sociale assez importants étaient en vigueur dans quelques-uns des pays où les contributions directes des employeurs pour la sécurité sociale étaient faibles. L'apport financier de l'Etat aux programmes sociaux a augmenté considérablement depuis la seconde guerre mondiale et, dans quelques pays, les fonds publics représentent actuellement la principale source de financement de ces programmes.

Le B.I.T. relève qu'il importe de ne pas perdre de vue que le produit national brut par tête est beaucoup plus élevé dans quelques-uns de ces pays que dans d'autres, et que le même pourcentage du produit national brut peut, en conséquence, correspondre à un niveau plus élevé de services sociaux.

Il n'est pas possible d'établir, d'après les renseignements disponibles, dans quelle mesure l'appui financier accordé par l'Etat aux programmes sociaux a pour conséquence un accroissement des charges fiscales pour les employeurs ni dans quelle mesure de telles charges fiscales plus élevées peuvent compenser les contributions relativement faibles que, dans certains pays, les employeurs versent pour assurer le financement des programmes sociaux. Cependant, dans la plupart des pays participants, la source de recettes la plus large est fournie par les impôts indirects qui pèsent essentiellement sur les consommateurs. Les impôts directs sur les entreprises ne peuvent pas être séparés des impôts directs sur les personnes dans tous les pays, mais ils apparaissent assez importants dans la République fédérale d'Allemagne et en Autriche, où ils représentaient, en 1955, environ un quart des recettes publiques, et en Grande-Bretagne où la proportion correspondante des recettes provenant du public et des sociétés était d'environ un sixième.

N' OUBLIEZ PAS

Le Congrès des Relations industrielles de Laval
les 21 et 22 avril 1958
au Château Frontenac